

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALFOREZ en vue de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) lieu-dit Les Appens à Sury-le-Comtal

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture du Lundi 29 Juin 2026

Lieu : Pôle Associatif Jacques Clavier
1C rue des Grands Jardins 42 450 Sury-le-Comtal

Participant(e)s à l'organisation :

- **Animation :**
 - Gisèle LAMOTTE, commissaire enquêtrice.
 - Joyce CHETOT, commissaire enquêtrice suppléante.
- **Intervenants (Maitrise d'ouvrage) : Société VALFOREZ**
 - Frédéric RILLIOT, Direction Territoire Sud-Est, responsable environnement Colas.
 - Cyrille FOND, responsable d'établissement TPCF/Colas Forez.
 - Marin GARCES, responsable économie circulaire Colas.
 - Jean-Yves PORTE gérant la société JEAN-YVES PORTE, travaux publics et transport.

Public :

Elus / personnalités : M. le Maire de Sury-le-Comtal Yves MARTIN, Mme Naséra CHABANE Adjointe, et M. Thierry HAREUX adjoint.

Au total 54 personnes environ dont plusieurs personnes de l'Association Suryquoise pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature (ASSEN).

Annexe :

Tableau synthétique des observations/questions du public et réponses de VALFOREZ. Pour faciliter sa lecture questions et réponses ont été classées par thèmes.

Pièce Jointe :

Diaporama des présentations utilisées en séance.

Rappel du Contexte

Cette première réunion a été planifiée par l'avis préfectoral n° : SPM 01/2026 au titre de l'article L 181-10-1 du Code de l'environnement qui dispose que « *dans un délai de quinze jours à compter du début de la consultation, le commissaire enquêteur, ou la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture avec le pétitionnaire* ».

La consultation ayant été ouverte le lundi 15 juin 2026, la réunion a eu lieu le lundi 29 juin 2026.

Une telle réunion vise à informer et mobiliser le public dès le début du processus de consultation, afin de garantir une participation effective du public durant la procédure et de permettre la prise en compte de ses préoccupations dans la décision finale.

Les commissaires enquêtrices (titulaire et suppléante) en ont assuré la coordination et l'animation, tandis que VALFOREZ en a pris en charge la logistique avec le concours de la mairie de Sury-le-Comtal.

Déroulement de la réunion (de 18h à 20h)

Ouverture de la réunion par la commissaire enquêtrice (10mn)

Après avoir salué les participants la commissaire enquêtrice a rappelé son rôle et exposé le déroulé de la soirée (*diapositives n° 1 à n°7*).

Il s'agit de :

- Présenter le projet objet de la demande d'Autorisation environnementale.
- Engager un échange entre le porteur de projet et le public.
- Exposer les modalités de la consultation.

Rappel également du contexte réglementaire du projet et des dates de la consultation sur 3 mois : du 15 juin au 15 septembre 2026.

Elle informe le public de l'enregistrement des débats de la réunion, enregistrement qui sera détruit dès la réalisation du compte-rendu. Ce dernier et le diaporama seront intégrés dans le registre numérique de la consultation.

Présentation du projet par les représentants de VALFOREZ (30mn)

En s'appuyant sur le support (*diapositives n°8 à n°40*) sont évoqués, outre l'origine de la société VALFOREZ (Colas Forez/TPCF et entreprise Porte) :

- Les premiers éléments du projet (localisation et site d'exploitation...).il s'agit de transformer l'ancienne carrière d'argile Bouyer-Leroux au lieu-dit Les Appens à Sury-

le-Comtal en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) avec plate-forme de tri concassage.

- La notion juridique de « déchets inertes », la distinction entre matériaux recyclables (brique, béton...) destinés au concassage et matériaux non recyclables (terres) destinés au dépôt définitif.
- La présentation du contexte local avec la pénurie de sites d'accueil de déchets inertes dans la Loire avec la fermeture du Vallon du Vernet, la volonté de recyclage et de lutte contre les dépôts sauvages.

Temps d'échanges (1h10mn)

Les participants sont invités à s'exprimer et les représentants de VALFOREZ à leur répondre.

Les principaux échanges ont porté sur :

- Les contrôles des camions et des apports à l'entrée du site (déclaration d'acceptation préalable, contrôle visuel, analyses aléatoires).
- La gestion de l'eau (nappe affleurante détectée d'où le régime d'autorisation, et mise en place de piézomètres...).
- Le bruit (réglementation Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE), mesures avant/après exploitation...).
- La poussière, la propreté des routes (bac décanteur, balayeuse...).
- La biodiversité (étude faune-flore d'un an, réduction du projet de 300 000m³ et 1.4 Ha pour préserver une zone humide...).
- L'historique du site (engagements non tenus par Imerys/Bouyer-Leroux lors de la précédente exploitation).

Sont formulées : des interrogations sur le choix du site à Sury-le-Comtal, l'expression « d'un ras le bol » par rapport à ce type de projets (carrière, ISDD...), la crainte de dévaluation de l'image de la commune et des propriétés, l'opposition frontale à un nouveau projet sur ce site.

Le maire de Sury-le-Comtal interpellé rappelle la délibération défavorable au projet prise à l'unanimité lors du dernier conseil municipal de juin 2026.

Les représentants de VALFOREZ font part de leur volonté d'écoute, de dialogue et de concertation vis à vis des riverains si des problèmes sont identifiés lors de l'exploitation.

Les principaux sujets abordés et les réponses apportées au cours de ces échanges sont réunis dans le tableau synthétique joint en annexe ci-dessous.

Présentation des modalités de participation par la commissaire enquêtrice et conclusion (10mn)

Il s'agit d'une consultation « dynamique » où les informations sur le site seront mises à jour avec la publication des avis des collectivités territoriales, des services de l'Etat dont l'Autorité Environnementale, ainsi que des réponses du maître d'ouvrage VALFOREZ.

La commissaire enquêtrice rappelle les moyens pratiques d'information et de participation offerts au public (*diapositives n°41 à n°50*) et invite les participants à la rencontrer au cours des deux permanences et à déposer leurs questions et observations au moyen des différents outils proposés :

Contribuer sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7332/>.

Envoyer un courriel à l'adresse : consultation-du-public-7332@registre-dematerialise.fr.

Adresser un courrier postal en mairie de Sury-le-Comtal à l'attention de Mme LAMOTTE commissaire enquêtrice pour le projet Valforez, mairie de Sury-le-Comtal place de l'Hôtel de Ville 42450 SURY-LE-COMTAL.

Déposer sur le registre papier en mairie de Sury-le-Comtal (aux jours et heures de réception du public).

Se rendre aux permanences en mairie de Sury-le-Comtal : le vendredi 10 Juillet matin, et le mardi 1^{er} Septembre après-midi.

Participer à la prochaine réunion publique le mercredi 9 septembre 2026 de 18h à 20h, Pôle Associatif Jacques Clavier à Sury-le-Comtal.

Prendre connaissance des nouveaux documents et des contributions en se rendant sur le site de la consultation dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/7332/>.

La consultation est ouverte jusqu'au 15 septembre 2026 à 17h.

A 20h la commissaire enquêtrice a clôturé cette réunion d'ouverture de la consultation.

Le 10 Juillet 2026

Gisèle Lamotte

Commissaire enquêtrice

ANNEXE

PRINCIPALES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS ET REPONSES DE VALFOREZ.

Questions du public regroupées par thèmes (reformulées)	Réponses des représentants de VALFOREZ (reformulées)
HISTORIQUE DU SITE Pourquoi la non-réhabilitation du site par IMERYS qui s'y était engagé ? La remise en état n'était pas de mettre des déchets inertes. Pourquoi le site de Sury ?	Pas d'éléments de réponse par rapport à l'antériorité. Va se renseigner pour apporter des réponses Ce dernier a obligation d'être réaménagé (Bouyer Leroux devait le faire) pour la remise en état. (Redonne la définition des déchets). Les déchets terreux sont les 70% de déchets entrants non recyclables qui viendront remblayer,) Remise en état prévue comme terrain agricole et conservation d'un plan d'eau.
CONTROLES DES DECHETS Les déchets : 70% de non recyclables et 30% de recyclables	Valorisation au mieux des déchets inertes acceptés. 70 % de non recyclables vont en dépôts définitifs 30% restants recyclés : deuxième vie
La vérification des déchets est-elle uniquement visuelle Comment une personne peut-elle gérer 30 camions par jour ? Doute sur le visuel, s'interroge sur des produits acceptés qui pourraient être pollués, venir de sites industriels ?	Phase amont sur l'origine des déchets avec vérification sur un logiciel qui peut alerter si origine suspecte. De nombreux matériaux viennent aussi de nos propres chantiers- Rejet des matériaux si doute. Diagnostic sur les chantiers de nos clients vérification de l'origine des matériaux. Si matériaux viennent de sites industriels, surveillance accrue. Nos clients sont à 70% des collectivités publiques, et le reste privées et industriels Ensuite sur site : Caméras de contrôle à réception des camions. Puis 1er contrôle : déclaration d'acceptation préalable, (DAP) Vérification provenance et conformité des déchets. Puis 2ème contrôle par le personnel du chargeur qui déverse les matériaux

Suggestion de compromis	Enfin Contrôle aléatoire avec analyses (arrêté du 12/12/2014) « Pack inerte » envoyé dans les labos pour vérifier l'absence de pollutions. Si pollution détectée il est de la responsabilité de notre entreprise de dépolluer d'où l'intérêt de la vigilance.
POUSSIERES Présences et nuisances des poussières dues au broyage concassage ainsi qu'à la circulation des engins de chantiers et des manipulations sur le site.	Concassage se fera hors juillet et août hors période sèche. Campagne de mesures de poussières à chaque période de concassage et aussi souvent que nécessaire. Arrosage des pistes pour rabattre les poussières mais avec programmeur pour utilisation de l'eau à bon escient. Origine de l'eau : sur site Campagne de concassage : 2 fois x15 jours (2 à 3 m3/j pour la consommation d'eau). Pour les camions : asperseurs pour réduire la consommation Engagement à ce qu'il n'y ait pas de nuisances : à l'écoute et prêt à rencontrer les riverains régulièrement. (Commission de suivi également) fait partie de la politique d'acceptabilité de l'entreprise pour ses sites.
BRUIT La forme de la carrière n'en fait-elle pas une caisse de résonance ? Quelles sont les mesures prévues ? Bruit des engins de chantier, et bip de recul ?	Respectera la réglementation (+ 5db par rapport au bruit ambiant) mais dans le dialogue/solution avec les riverains les plus proches impactés. Travailler ensemble afin de remédier aux nuisances. Mesures de bruit dans les 6 mois qui suivent la mise en service. Invite à visiter le site en exploitation à Montrond les Bains qui traite un volume équivalent au projet de Sury.

Bruit du concassage pour les maisons riveraines proches ?	Entre la partie basse (-10 m dessous la première fenêtre : mesures de bruit à ce niveau-là) Bip du recul c'est une sécurité ^pour le personnel à remplacer par le cri du Lynx plus discret. Activités prévues uniquement pendant la semaine, ni les week-ends ni en horaires de nuit.
EAU Quelles mesures prises pour le maintien de la qualité de l'eau ? Y a-t-il des piézomètres ? Pourquoi ne peut pas prévoir des casiers dans la zone d'enfouissement ? Rejet de l'eau (150 000m3) dans quel exutoire ? Quelle précaution prise pour les parcelles limitrophes pour éviter des pollutions ? Contresens : utiliser l'eau pour rabattre les poussières alors que l'on manque d'eau...	Les ISDI dépendent du régime enregistrement mais une étude hydrogéologique a été faite : nappe affleurante sur le site d'où piézomètres et régime d'autorisation avec « procédure consultation du public ». Piézomètres avec un rapport d'hydrogéologue avant le démarrage de l'exploitation (3 piézomètres dont 1 en amont et 2 en aval). Analyse de contrôle de la nappe tous les trimestres. Nécessité d'évacuation de l'eau dans de bonnes conditions. Pour l'instant ne peut pas répondre, solution à trouver avec l'agricultrice impactée. Concertation et dialogue et vigilance indispensable et en continu. cf paragraphe sur les poussières sur les mesures déployées.. I
BIODIVERSITE N'est pas abordée la présence d'espèces comme le guêpier d'Europe, le crapaud sonneur à ventre jaune, le hibou-grand-duc. Le terme compensation est gênant également.	Il y a eu un inventaire faune/flore pendant un an de prospections par un écologue (sur quatre saisons) La seule espèce repérée est le « chevalier guignette ». Les espèces citées n'ont pas été trouvées La réduction et l'évitement sont plus efficaces que la compensation. A été préservée la zone de biodiversité la plus riche du site en réduisant de 300 000m3 et 1,4 ha le projet de stockage.

Espace biodiversité : où allez-vous prendre l'eau pour arroser ?	La zone est en eau : le prélèvement se fera sur site
DEPLACEMENTS/TRANSPORTS 30 camions /jour : ce qui soulève le risque routier accru sur l'axe de la départementale D8 Saint-Etienne /Montbrison (déjà 10 000 véhicules/jour). Qui entretient la route pour la propreté ? Problème de sécurité pour l'accès au site : sur la voie communale croisement des véhicules avec camions ? Problème de l'entretien/résistance de cette voirie avec le fréquent passage de camions de 44 tonnes ?	Le Conseil départemental de la Loire fait partie des instances interrogées. Il n'y a pas de réponse pour le moment. En sortie de site : bac décanteur (Et à l'entrée du site) avec curage régulier. Faire un minimum d'enrobés sur le site pour la circulation des camions Et si nécessaire possibilité de mettre en place une balayeuse Ancien accès carrière Bouyer-Leroux accessible aux poids lourds. Il faudra faire des chicanes. En cours une auscultation de la chaussée pour voir si elle est dimensionnée et le résultat sera transmis.
EMPLOI Combien de création d'emploi ?	2 emplois existants, pas de nouvelle création.
PROJET DE SUBSTITUTION Pourquoi ne pas laisser le site en eau pour que cela serve à l'irrigation et aux agriculteurs en lien avec le Syndicat Mixte d'Irrigation du Forez (SMIF) ?.	Il s'agit d'un autre projet et aux responsables de présenter un dossier adéquat. Notre entreprise de TP cherche des exutoires, il y a eu contractualisation avec Bouyer-Leroux, et des études de préparation du projet sur 4 ans.

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE VALFOREZ

Réunion publique du 29 Juin 2026

LES COMMISSAIRES ENQUÊTRICES

- **Titulaire** : Gisèle LAMOTTE
- **Suppléante** : Joyce CHETOT

ORDRE DU JOUR

18h : PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA CONSULTATION

18h10 – 18h40 : PRÉSENTATION DU PROJET PAR VALFOREZ

18h40 – 19h50 : QUESTIONS - RÉPONSES

19h50 : CONCLUSION - MODALITÉS DE PARTICIPATION

19h55 – 20h : QUESTIONS - RÉPONSES

LE CONTEXTE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU LIEU-DIT LES APPENS À SURY-LE-COMTAL SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ VALFOREZ.

AVEC REMBLAIEMENT ET INSTALLATION DE :

- BROYAGE CONCASSAGE (PAR CAMPAGNE)**
- TRANSIT DE PRODUITS DÉCHETS NON DANGEREUX INERTES.**

LOCALISATION SUR UNE ANCIENNE CARRIÈRE D'ARGILE EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ BOYER-LEROUX JUSQU'EN 2017. AVEC **DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT POUR LE SECTEUR DES APPENS.**

L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE

**Installation de stockage de déchets inertes
volume 500 000 m3**

ICPE

Interdiction de stockage de déchets inertes **en zone d'affleurement de nappe** sous le **régime de l'enregistrement**.

Peut être autorisé en basculant la procédure enregistrement de la rubrique 2760-3 en **procédure d'autorisation ICPE** comme le prévoit l'article L512-7-2 du code de l'environnement.

**Vidange de l'ancienne zone d'extraction
Assèchement, mise en eau
Rejets d'eaux pluviales
Rejet dans les eaux de surface.**

LOI SUR L'EAU

Régime de la déclaration

+ AUTORISATIONS CONNEXES

DÉFRICHEMENT (code forestier)

DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES (code de l'environnement)

LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

DÉSIGNÉE PAR LE TA

INDÉPENDANTE

- DE LA PRÉFECTURE
- DU MO
- DES BUREAUX D'ÉTUDE
- DES ENTREPRISES

ADHÉRENTE À LA CNCE charte de déontologie

ANIME LA
CONSULTATION

ANALYSE LES
CONTRIBUTIONS

RÉDIGE UN RAPPORT ET
DES CONCLUSIONS
MOTIVÉES

PRÉSENTATION DU PROJET PAR VALFOREZ

VALFOREZ –INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES

SURY LE COMTAL (42)

VALFOREZ

Réunion d'ouverture : 29 juin 2026

- 1 – Contexte Local
- 2- Présentation de l'entreprise
- 3 – Qu'est ce qu'un déchet inerte ?
- 4 – Le projet VALFOREZ
- 5 – Echanges / Questions



CONTEXTE LOCAL



CONTEXTE LOCAL

Selon vous, combien de m³ de terre doit on évacuer dans le cadre d'une construction de maison ?



SANS SOUS-SOL

20 à 50 m³
= 2 À 5 CAMIONS



VIDE SANITAIRE

50 à 100 m³
= 5 À 10 CAMIONS



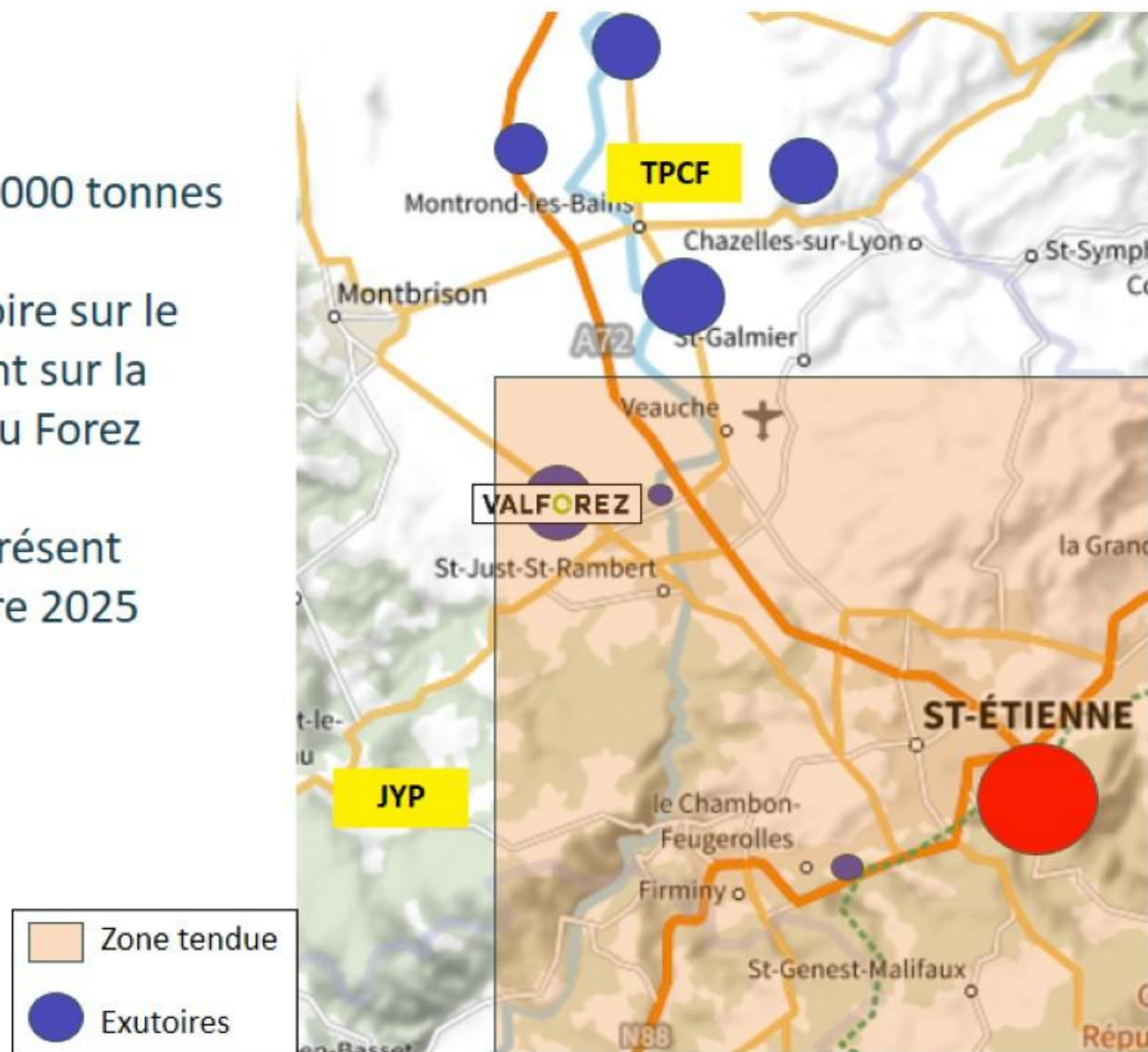
SOUS-SOL COMPLET

200 à 300 m³
= 20 À 30 CAMIONS

★ À titre indicatif pour une maison individuelle classique

ETAT DES LIEUX DES EXUTOIRES DANS LA LOIRE

- > Capacité d'accueil en 2025 : environ 750 000 tonnes
- > Il y a aujourd'hui un réel manque d'exutoire sur le département de la Loire, particulièrement sur la métropole Stéphanoise et sur la plaine du Forez
- > Vallon du Vernet qui accueillait jusqu'à présent 300 000 tonnes par an a fermé en octobre 2025



LE CONTEXTE LOCAL

- Favoriser le recyclage des matériaux inertes
- Economiser les ressources naturelles
- Apporter une solution de stockage pour les déchets inertes provenant de la plaine du Forez
- Lutter contre les dépôts sauvages



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)



Décharge sauvage – Andrézieux-Bouthéon (42)

>02

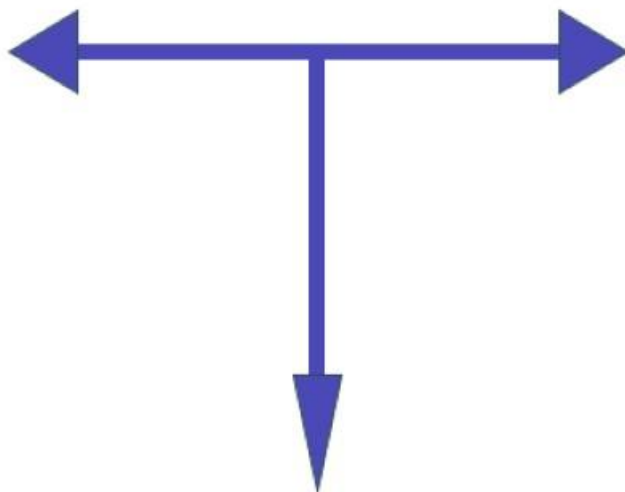
PRÉSENTATION DES ENTREPRISES



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



TRAVAUX PUBLICS COLAS FOREZ



JEAN YVES PORTE

VALFOREZ

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

TPCF

- Etablissement de COLAS France
 - ZAC des Bergères – 42210 Montrond-les-Bains
 - 405 route de Briennon – 42300 Mably
- Entreprise de travaux publics spécialisée :
 - Terrassement et aménagement urbain
 - Génie écologique
 - Assainissement et eau potable
 - Station d'épuration
 - Entretien des routes
 - Recyclage
- Effectif de 110 personnes sur le département
- Gestion d'une plateforme de recyclage sur Montrond-les-Bains



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

JEAN YVES PORTE

- Rue Suc du Mas – 42380 – La Tourette
- Entreprise de travaux publics spécialisée :
 - Travaux publics
 - Transports
 - Recyclage
 - Dépollution
- Effectif de 50 personnes
- Gestion d'une plateforme de recyclage sur La Tourette



>03

DÉFINITION DÉCHETS INERTES



DÉFINITION



- Un **déchet inerte** ne brûle pas, ne se détériore pas et ne présente **aucun risque de pollution**.



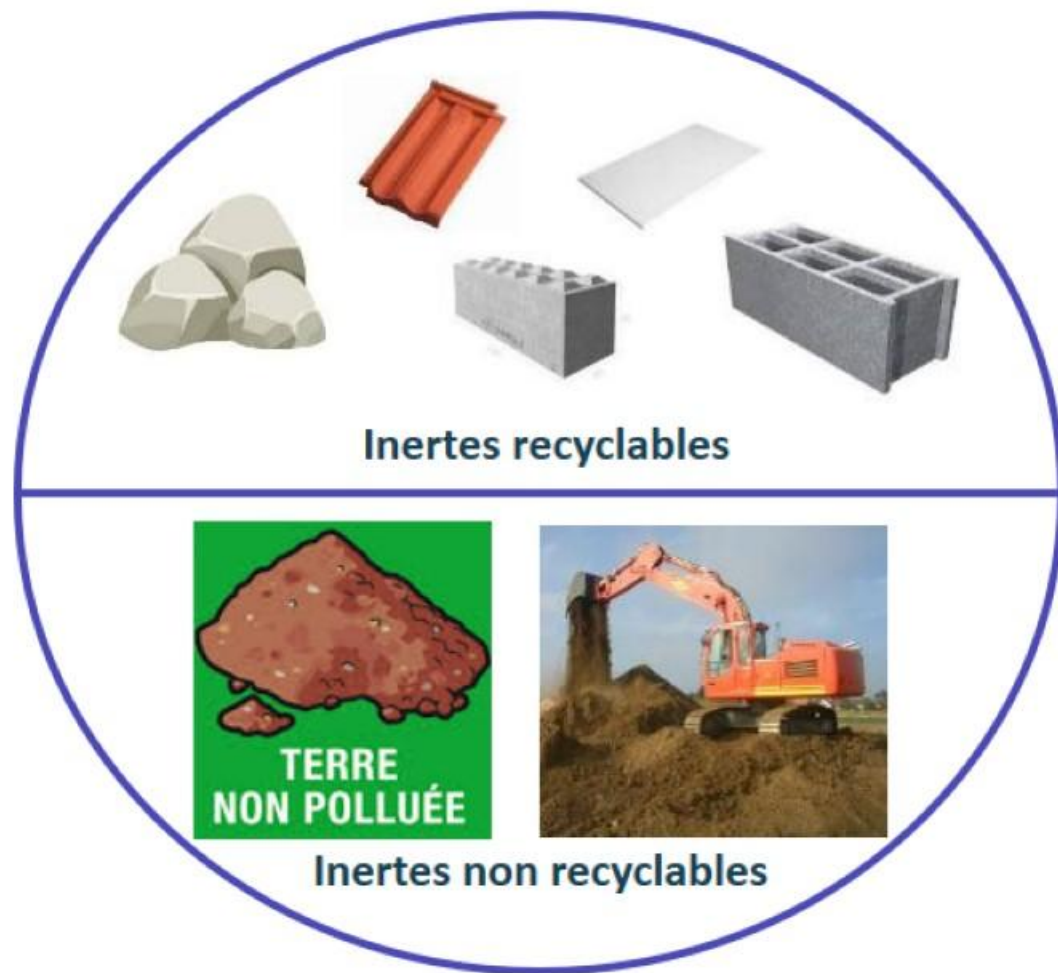
- Tout matériau inerte sortant de l'emprise du chantier prend le statut de « **déchet** ».



- Le traitement de ses déchets nécessite d'avoir des **installations spécialisées**. Ils représentent un **véritable gisement à valoriser** afin de préserver **les ressources naturelles**, une grande partie est **recyclable**. Cependant une partie nécessite d'être mise en dépôt définitif.

INERTE RECYCLABLE ET NON RECYCLABLES

➤ Les déchets inertes se séparent en deux parties : les déchets **recyclables** et **non recyclables**



Recyclage



enfouissement



Granulats recyclés



Réaménagement
de sites

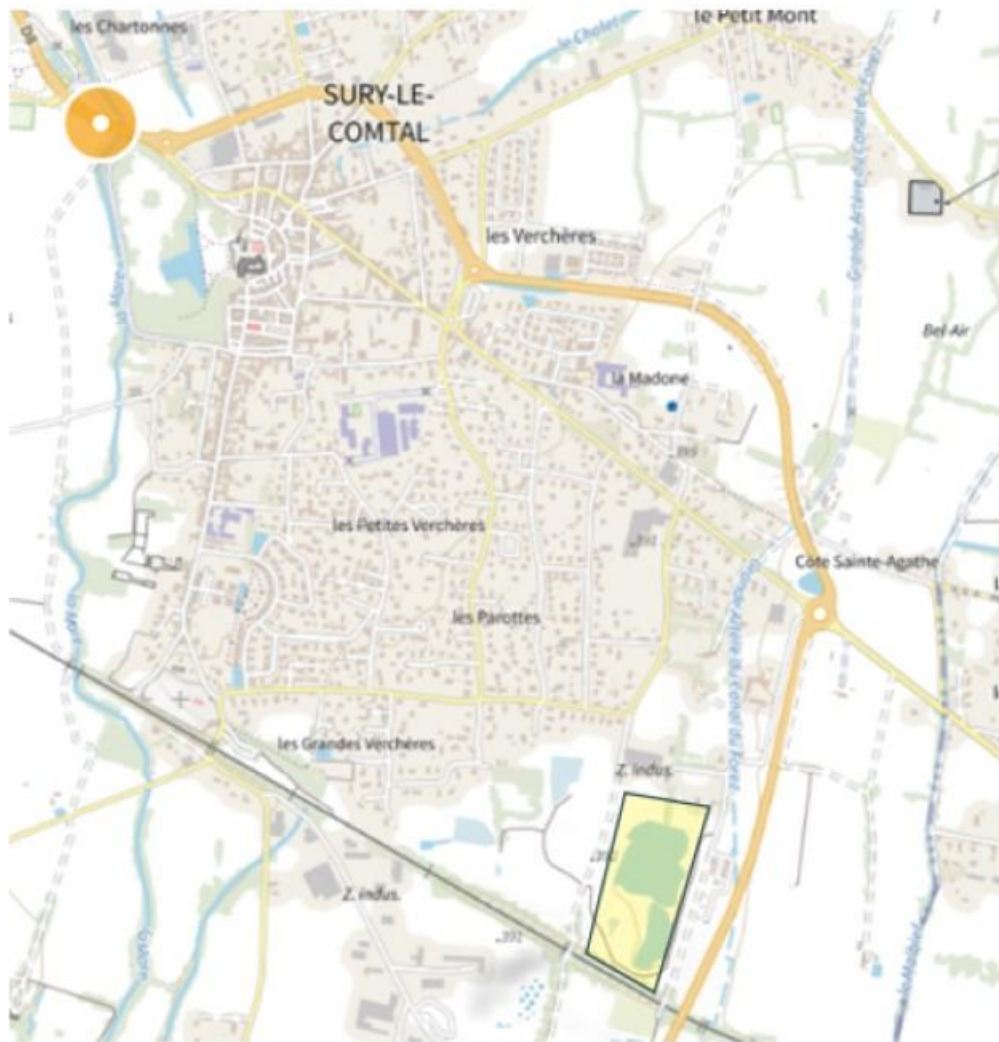
>04

NOTRE PROJET



VALFOREZ

PLAN DE SITUATION



HISTORIQUE DU SITE

- Site d'extraction d'argile pour la réalisation de briques depuis 1978
- Site propriété de la société BOUYER LEROUX
- Extraction sur le site terminée en 2021
- Site vidangé tous les ans pour permettre l'exploitation
- L'exploitant avait obligation de remettre son site d'extraction en état agricole et une zone en plan d'eau.



CARACTÉRISTIQUES

- > Capacité de remblai totale de 550 000 m³ (soit environ 1 000 000 tonnes)
- > Exploitation prévue sur 14 ans + 1 année pour la remise en état – BOUYER LEROUX reste propriétaire du site
- > Plateforme de recyclage
- > Vente de granulats recyclés aux entreprises et aux particuliers

Déchets inertes acceptés :

- | | |
|--|--|
| > Briques |  Recyclable |
| > Tuiles et céramique | |
| > Bétons | |
| > Mélange de bétons, tuiles, céramiques, | |
| > Terres et pierres |  Non recyclable |

Déchets non acceptés :

- | | |
|------------------------------------|--|
| > Verre |  Refusé |
| > Matériaux contenant de l'amiante | |
| > Déchets non inertes | |
| > Matériaux pollués | |

ORGANISATION

- 0 – Accès au site
- 1 – Entrée du site
- 2 – Base-vie et Pont bascule
- 3 – Plateforme de vente de granulats
- 4 – Plateforme de tri et de recyclage
- 5 – Zone de remblaiement
- 6 – Refuge « biodiversité »



ACCES AU SITE

- VALFOREZ va créer du trafic, les camions des chantiers à proximité viendront vider leurs déblais et acheter des matériaux.
- Estimation d'environ 30 passages par jour
- Excellente desserte adaptée grâce à la RD8

Mesures mises en place :

- L'accès au site se fait par l'entrée nord-est (ancien accès à la carrière)
- Accès compatible et sécurisé pour les PL
- Aucun passage en ville
- Limitation de vitesse à 30km/h



1 -ENTRÉE DU SITE : PONT BASCULE ET CABINE

1 -Entrée du site : Pont bascule et cabine

- > Accueil des camions
- > Pesage des déchets entrants et des matériaux vendus
- > Gestion administrative, surveillance des entrants (caméras) et facturation
- > Traçabilité, registre des déchets, suivi journalier



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)

1 - ENTRÉE DU SITE : PONT BASCULE ET CABINE



Mesures :

- Mise en place de **Demande d'Acceptation Préalable (DAP)**
- Traçabilité et vérification de la provenance des déchets
- Tout doute mène à un refus de réception ou une demande d'analyse des terres
- Un second contrôle visuel et olfactif est réalisé par le conducteur d'engin avant l'enfouissement des déblais
- Personnel formé et vigilant.

Contrôle :

- Contrôles aléatoires par laboratoire agréé,
- Premier contrôle visuel et olfactif à la bascule (présence de caméras) – agent de bascule



2 - PLATEFORME DE VENTE DE MATÉRIAUX

- Aménagement de casiers de stockage
- Stockage des matériaux destinés à la vente (naturels et recyclés)
- Vente aux entreprises et aux particuliers



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)

3 –PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE :

- Déchargement des camions
- Tri des matériaux : séparation des éléments recyclables et non recyclables
- Transfert des matériaux vers leurs exutoires
- Stockage en tas
- Campagnes de concassage ponctuelles



3 – PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE

- Concasseur mobile (deux campagnes par an d'une dizaine de jours))
- Productions de granulats recyclés en différentes granulométries pour réemploi sur les chantiers.



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)

3 – PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE

IMPACT SONORE

- Manutention des matériaux,
- Utilisation de la chargeuse (bip de recul),
- Concassage mobile (environ 2 campagnes / an)

Mesures :

- Positionnement des activités bruyantes au sud du terrain
- Activités réalisées en contre-bas grâce au profil altimétrique du terrain,
- Présence de merlons et végétation pour limiter la propagation sonore
- Pas de travail de nuit et de week-end
- Communication des périodes de concassage aux riverains

Contrôle :

- Campagne de mesurage du bruit



3 – PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE

EMISSION DE POUSSIÈRES

- > Manutention des matériaux,
- > Passage des camions et engins
- > Concassage mobile (environ 2 campagnes / an)
- > Temps sec / Canicule / vent

Mesures :

- > Arrosage des pistes en fonction des conditions météo et des nuisances
- > Positionnement du concassage au sud du site
- > Vitesse limitée à 15 km / h sur site
- > Présence de merlons et maintien de la végétation

Contrôle :

- > Mesures des retombées de poussière à chaque période de concassage.
- > Observatoire riverains (site internet)



ZONE DE REMBLAIEMENT

- > Volume total de 550 000 m³
- > Remblaiement prévu sur 14 ans
- > Volume annuel de 40 000 m³
- > Ultime vérification avant dépôt définitif des matériaux



ZONE DE REMBLAIEMENT

GESTION DE L'EAU

- Zone d'affleurement de nappe phréatique,
- Vidange régulière de l'eau accumulée dans la zone de remblaiement

Mesures :

- Analyse des eaux avant chaque vidange,
- Contrôles renforcés des déchets inertes entrants sur l'installation,
- Contrôles aléatoires et réguliers des matériaux entrants,
- Pose de trois piézomètres.

Contrôle :

- Contrôle des eaux pompées avant rejet à l'extérieur du site,
- Contrôle trimestriel de la qualité de la nappe grâce aux trois piézomètres.



MATÉRIEL

- > Chargeuse
- > Concasseur (ponctuellement, 2 campagnes / an)
- > Pelle (avec concasseur)
- > Bull ou trax (ponctuellement)
- > Compacteur (ponctuellement)



ORGANISATION DU SITE

GESTION DE LA BIODIVERSITE

- Inventaire Faune et Flore réalisé sur une année complète
- Présence de certaines espèces protégée sur site
- Présence d'espèces invasives (buddleia, robinier faux acacia, etc.)

Mesures :

- Conservation et sanctuarisation de la partie sud du plan d'eau : zone de refuge pour la biodiversité
- Installation de clôtures adaptées pour la petite faune
- Compensation environnementale hors site : aménagement d'un plan d'eau à proximité pour le Chevalier Guignette sur la commune de Crainvilleux.

Contrôle :

- Passage régulier d'un écologue
- Gestion des espèces invasives



REMISE EN ETAT



PERSONNEL / CONTROLES

Deux personnes sur site :



Opérateur bascule / Chef de site :

- Gestion commerciale et administrative
- Gestion et vérification des entrants
- Organisation de la plateforme
- Formation du personnel



Conducteur d'engin :

- Déplacement des stocks
- Tri des déchets
- Chargement des camions
- Vérification des entrants
- Mise en dépôt définitif des déchets inertes

- Audits, suivis et contrôles
- Appui des **services support** des sociétés actionnaires: comptabilité, matériel, environnement, juridique,...
- Contrôle interne et externe (ISO, audits internes etc.)
- Contrôle DREAL



ACCEPTABILITÉ ET SUIVI

A screenshot of a website titled 'Observatoire riverains'. The page has a dark blue header with the title. Below the header, there is a paragraph of text and a consent statement. The main content area is white and contains a survey form with three sections: 'Adresse mail', 'Nom', and 'Prénom'. Each section has a text input field and a label 'Entrez votre réponse'. The page is decorated with illustrations of a hand holding a tablet, a hand holding a document, and a computer monitor displaying binary code.

- Nous pouvons mettre en place un comité de suivi si besoin.
- Communication sur les périodes de concassage,
- Observatoire riverain (site internet),
- Appels téléphoniques,
- Visite du site / journée portes ouvertes.

05

QUESTIONS / ÉCHANGES

Questions

?

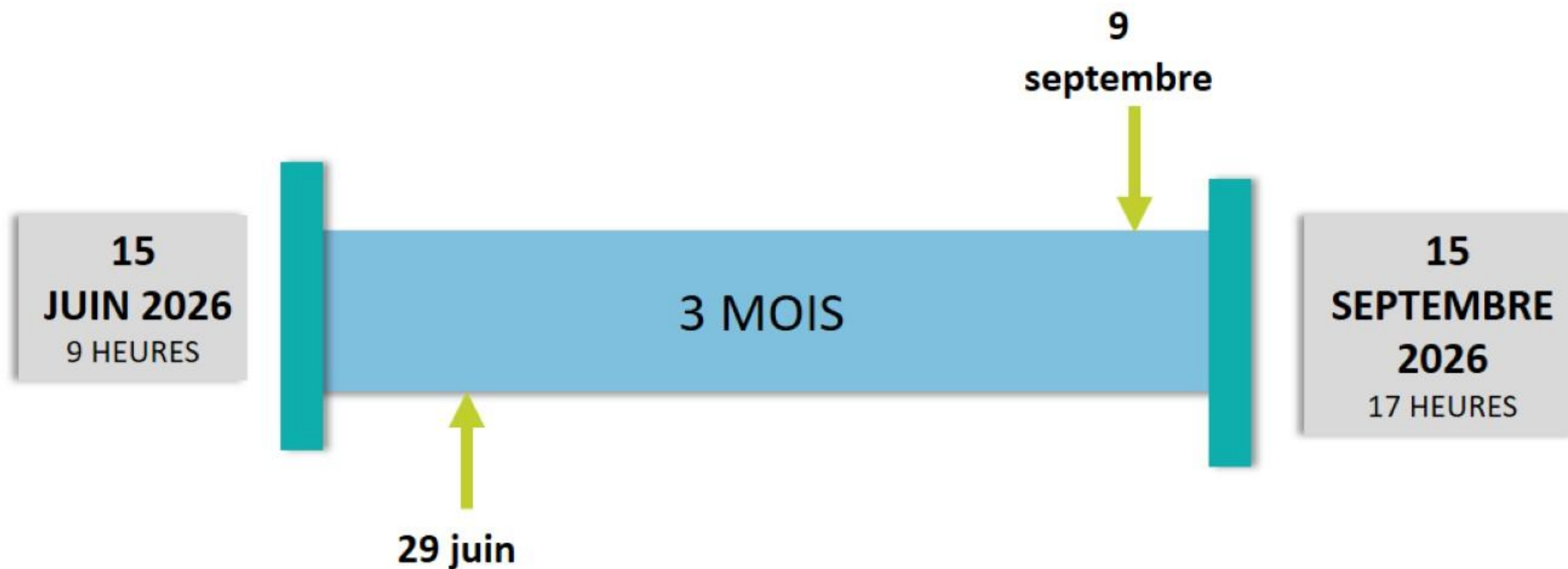
Réponses

?

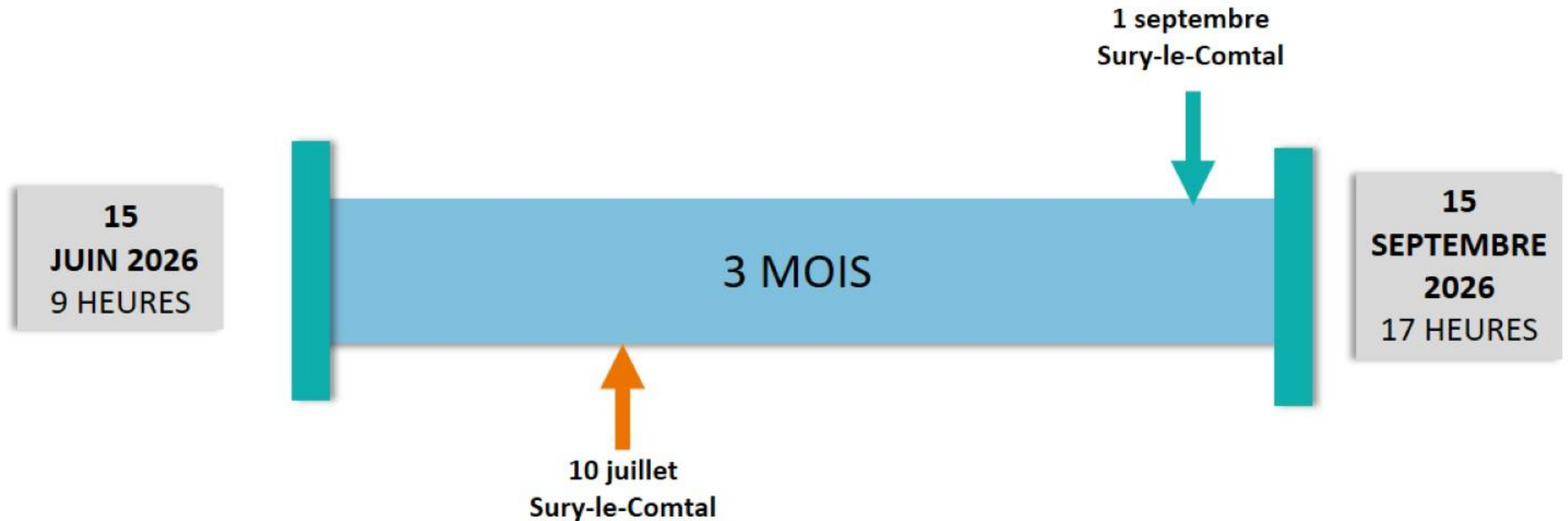
?

CONCLUSION - MODALITÉS DE PARTICIPATION

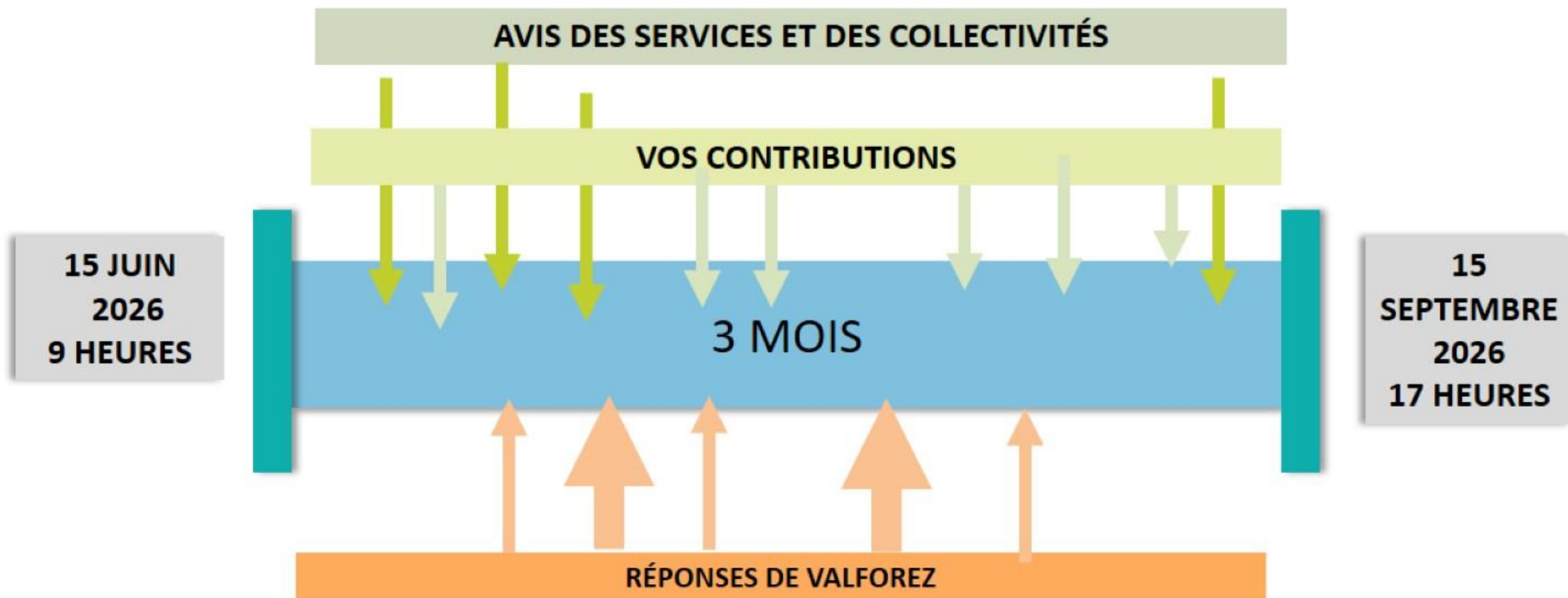
RÉUNIONS PUBLIQUES



PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE



UNE CONSULTATION INTERACTIVE



OÙ CONSULTER LE DOSSIER ?

	SITE INTERNET	DOSSIER PAPIER	CLÉ USB	POSTE INFORMATIQUE DÉDIÉ
CHEZ VOUS - AU BUREAU- EN VACANCES...(SMARTPHONE, TABLETTE...)				
MAIRIE DE SURY-LE- COMTAL				
MAIRIE DE BONSON				

COMMENT DÉPOSER VOS CONTRIBUTIONS?

SUR LE SITE INTERNET DE LA CONSULTATION	<u>www.registre-dematerialise.fr/7332/</u>
PAR COURRIEL	<u>Consultation-du-public-7332@registre-dematerialise.fr</u>
SUR LE REGISTRE PAPIER	Mairie de Sury-le-Comtal
PAR COURRIER	Mairie de Sury-le-Comtal : A l'attention de Madame LAMOTTE Commissaire enquêtrice

COMMENT RENCONTRER LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE ?

PERMANENCES		DATES ET HEURES
SURY-LE- COMTAL	TOUT PUBLIC (1)	10 Juillet de 9h à 12h
SURY-LE- COMTAL	TOUT PUBLIC (1)	1 ^{er} Septembre de 13h30 à 16h30
	POSSIBILITE DE RENDEZ-VOUS SPECIFIQUE POUR LES ASSOCIATIONS	

(1) Quelle que soit la commune de résidence



A QUOI SERT LE SITE DE LA CONSULTATION ?

Prendre connaissance du dossier : lire et télécharger les pièces

Découvrir les pièces ajoutées en cours de consultation

- Avis des services et des collectivités
- Avis de la MRAe
- Réponses de VALFOREZ
- Compte-rendu des réunions publiques

Déposer une contribution
Lire les contributions déposées
Lire les réponses de VALFOREZ

SUITE DE LA PROCÉDURE

